

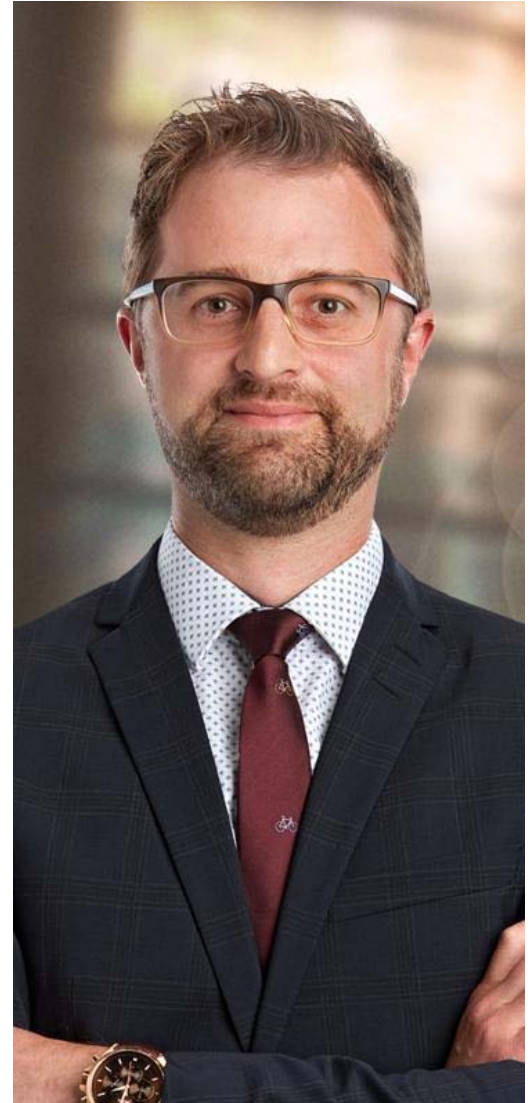
Frédéric Bélanger

Avocat principal

Frédéric Bélanger pratique au sein du groupe Litige. L'essentiel de sa pratique est orienté vers la représentation devant les tribunaux, que ce soit en Cour du Québec, en Cour supérieure ou en Cour d'appel. Il est ainsi amené à plaider partout au Québec et possède une solide expérience en droit des assurances, en droit de la construction et en responsabilité civile. Sa réputation de plaideur est bien établie auprès de la magistrature, particulièrement à Québec et dans l'Est.

Dans son travail, M^e Bélanger priorise toujours les intérêts du client, ce qui l'amène à prodiguer des conseils qui tiennent compte de l'état du droit, mais aussi des aspects financiers et des risques. On le reconnaît pour sa rigueur et son dévouement.

Il explore toujours les méthodes alternatives de règlement des conflits qui peuvent être bénéfiques pour le client.



Mandats représentatifs

- A représenté plusieurs assureurs dans des actions subrogatoires de plusieurs centaines de milliers de dollars à la suite de différents sinistres subis par des assurés
- A représenté plusieurs assureurs dans différents litiges les opposant à des assurés en invoquant plusieurs moyens de non-couverture
- A représenté plusieurs clients et assurés poursuivis en responsabilité civile, contractuelle et extracontractuelle
- A rédigé de nombreuses opinions sur l'interprétation de clauses contenues dans des polices d'assurance
- A procédé régulièrement à des interrogatoires statutaires pour le compte de compagnies d'assurances

Conférences

- Le nouveau Code de procédure civile en pratique, 18 janvier, 25 janvier et 14 juin 2016 – avec Marie-Hélène Riverin, Simon Rainville et Anne-Marie Asselin
- Droit de la construction : développements, tendances et enjeux (Québec) - Un élément à ne pas négliger

dans tout projet de construction : l'assurance, 24 novembre 2016

Formation

 LL.B., Université de Sherbrooke, 2001